



Lacq, le 27 mars 2019

Objet : Suite au mail du 20 mars relatif à la tenue de la réunion, dernier bureau CSS du 7 mars 2019

Madame, Monsieur,

Suite au mail de Monsieur le Président de la CSS, veuillez trouver ci-dessous les commentaires ou propositions des associations ARSIL et SEPANSO :

- En tout premier lieu, le principal souhait est le respect du règlement actuel
- L'enregistrement audio des réunions
- Les CR des réunions effectués par un(e) secrétaire indépendante et retransmis dans les délais pour approbation
- La seule modification à apporter au RI est que les suppléants des membres titulaires des 5 collèges puissent être remplacés, en cas d'indisponibilité, par un autre membre de la structure représentée pour permettre une présence plus aisée aux réunions.

Recevez, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de l'ARSIL

Gilles Cassou

Pour la SEPANSO 64, la Vice-Présidente

Cathy Soublès-Benavente